

Chapitre 5 et 6

Marchés et prix

Introduction

Souvent défini comme un lieu (le marché local...), le marché est avant tout un ensemble de mécanismes et d'institutions. Il est encadré et doit respecter des règles. Des règles sont nécessaires pour définir ce qui est vendu (la surface d'un logement) ou pour encadrer les conditions auxquelles les transactions s'effectuent (diagnostic termites, amiante, thermique). Le marché provoque différentes sortes de pollutions et menace les possibilités de développement des générations futures. Les pouvoirs publics utilisent différents outils pour remédier à cette défaillance du marché.

Le développement durable est l'un des enjeux majeurs de nos sociétés. La préoccupation n'est pas seulement éthique (peut-on détruire la nature ?), mais aussi économique (épuisement des ressources naturelles) et sociale (quelle société laisserons-nous aux générations futures ?).

1 Chapitre 5 : Comment se forment les prix sur un marché ?

*"Issu du latin mercatus, le terme **marché** désigne à la fois la transaction commerciale et le lieu concret où elle s'effectue. Cette double signification apparaît en français dès le XI^e siècle : le terme est alors utilisé pour signifier la notion économique abstraite de **négociation, d'achat et de vente à un prix débattu**, en même temps que les lieux physiques où se tiennent des foires temporaires et les lieux où des établissements permanents réglementés vendent leurs marchandises."*

(Cusin, Benamouzig, *Economie et sociologie*, PUF).

Le marché est un lieu, concret ou pas, où se détermine un prix par confrontation d'une offre et d'une demande.

Les néoclassiques se fondent sur une approche microéconomique du marché ; c'est-à-dire une approche qui étudie les comportements des unités économiques individuelles : le chef d'entreprise, le consommateur... Ils considèrent que les agents économiques sont parfaitement rationnels (agissent par raison et non par passion), qu'ils recherchent uniquement leur intérêt personnel et donc qu'ils veulent maximiser leur satisfaction avec le minimum de coûts (comportement de l'*Homo oeconomicus*).

L'**offre** correspond à ce que les entreprises sont disposées à produire et à vendre. Elle est d'autant plus importante que le prix est élevé : l'offre est une fonction croissante du prix. Plus le prix est élevé, plus les entreprises sont incitées à offrir davantage.

La quantité offerte pour chaque niveau de prix dépend des techniques de production et du prix des facteurs de production (travail, capital).

La **demande** des consommateurs a de nombreux déterminants : les revenus, les prix de vente, les goûts. Lorsque le prix d'une marchandise augmente, chaque

consommateur en achète moins ; à partir d'un certain niveau de prix suffisamment élevé, certains consommateurs décident de ne plus acheter. La demande est une fonction décroissante du prix, ce qui signifie qu'elle diminue lorsque le prix augmente.

Chaque fois que l'un des déterminants de la demande (le revenu, la modification des prix relatifs, les goûts...) est modifié, à l'exception du prix, la courbe de demande subit une translation (translation=déplacement) ; si le revenu augmente, la quantité demandée augmente (la courbe se déplace vers la droite).

La confrontation de l'offre et de la demande conduit à la détermination d'un prix et d'une quantité d'équilibre.

Si le prix est trop élevé, la quantité offerte excédera la quantité demandée : le prix aura tendance à baisser. Inversement, si le prix est trop bas, la quantité demandée excédera la quantité offerte : le prix aura tendance à augmenter. Ce mécanisme est appelé "*loi de l'offre et de la demande*".

Si offre > demande \Rightarrow surproduction \Rightarrow baisse des prix \Rightarrow baisse de l'offre car les perspectives de profit diminuent \Rightarrow hausse de la demande car les prix sont attractifs.

Si offre < demande \Rightarrow pénurie \Rightarrow hausse des prix \Rightarrow hausse de l'offre \Rightarrow baisse de la demande car le produit devient trop cher pour certains.

Cet équilibre ne se réalise que sur les marchés concurrentiels caractérisés par de nombreux demandeurs et de nombreux offreurs, dont aucun ne peut agir seul sur les prix (atomicité du marché). Dans la réalité les situations de concurrence parfaite sont rares.

La théorie néoclassique qualifie la concurrence de pure et parfaite si elle répond aux conditions suivantes :

- atomicité : acheteurs et vendeurs sont nombreux au point que nul ne peut à lui seul influencer les prix ;
- homogénéité : les produits échangés sont identiques et substituables ;
- libre entrée sur le marché : il n'existe aucune entrave, aucune barrière à l'entrée de nouvelles entreprises
- transparence : l'information des agents économiques est totale
- mobilité des facteurs de production : le travail et le capital doivent pouvoir s'orienter vers les emplois (dans le sens, usages) les plus rémunérateurs.

On observe différentes structures de marché : dans le cas d'un **monopole**, l'entreprise est seule sur son marché et est "*price maker*" ou **faiseur de prix** ; dans le cas d'un **oligopole** un petit nombre d'entreprises se partagent le marché et on peut rencontrer deux types de stratégie (oligopole **en paix** ou oligopole **en guerre**) ; dans le cas de la **concurrence monopolistique**, il y a de nombreuses entreprises (concurrence) qui essayent de se retrouver en situation de monopole par une qualité différente, une présentation différente.

Les Bourses de valeurs ou marchés financiers sont des lieux où s'échangent différents produits financiers, parmi ceux-ci les actions et les obligations.

Une action représente une fraction du capital d'une société anonyme. Elle rapporte un dividende.

Une obligation est une créance. Elle rapporte un intérêt.

La Bourse joue le double rôle d'être à la fois un lieu de financement pour les entreprises, les États ou les collectivités (émission d'actions ou d'obligations), mais également un lieu de placement. Elle joue un rôle primordial dans l'économie

contemporaine, les entreprises y trouvent une partie des capitaux nécessaires à leur expansion, tandis que l'État y finance le déficit de ses comptes (déficit budgétaire...).

L'**action** est un titre de propriété sur une partie du capital de l'entreprise. Le détenteur d'une action devient donc actionnaire de l'entreprise ; il participe aux assemblées générales et élit le conseil d'administration. Il reçoit une fraction des bénéfices appelés **dividendes**. Toutes les entreprises n'émettent pas des actions ; il s'agit seulement des sociétés anonymes.

L'**obligation** est un titre de créance à long terme émis par une entreprise, une institution publique ou l'État lorsqu'ils empruntent des fonds auprès des épargnants. ; l'obligataire ne possède pas de part dans le capital de l'entreprise, mais il reçoit un intérêt qui ne dépend pas des résultats de l'entreprise. Le **coupon** désigne les intérêts versés au détenteur de l'obligation.

Les nouvelles actions et obligations sont émises sur le **marché primaire**, puis cotées sur le **marché secondaire** (marché sur lequel s'échangent les valeurs mobilières après leur émission). La **cotation** désigne la détermination, en fonction de l'offre et de la demande, du cours boursier, c'est-à-dire du prix du titre. La cotation en continu est réalisée en temps réel grâce aux systèmes informatiques.

2 Chapitre 6 : La pollution : comment remédier aux limites du marché ?

Le gaspillage des ressources naturelles, révélé par la hausse de l'empreinte écologique des populations, peut être considéré comme une forme masquée de pollution. Au même titre que la pollution de l'air ou de l'eau, il contribue à détruire le capital naturel fourni par la terre et menace à terme la survie des générations futures.

L'environnement est un bien public (bien collectif qui est la propriété de l'humanité et qui doit faire l'objet d'une régulation à l'échelle mondiale).

Bien collectif : non rivalité, non exclusion.

Non rivalité : l'utilisation du bien par une personne n'empêche pas l'utilisation du bien par une autre personne.

Non exclusion : l'usage du bien ne peut pas être limité à ceux qui sont disposés à payer ; il est impossible d'exclure ceux qui refusent de payer.

La "*gratuité*" de l'environnement entraîne des gaspillages, un épuisement des ressources naturelles, un réchauffement de la planète qui remettent en cause l'idée d'un développement durable. La croissance économique menacerait l'avenir de la planète, les Etats seraient par conséquent amenés à intervenir.

La déforestation diminue la biodiversité par la destruction des habitats des espèces animales et végétales, participe au réchauffement climatique.

Le réchauffement climatique entraîne des risques d'inondation accrus à cause notamment de l'élévation du niveau des océans, une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes (impact sur l'agriculture)...

L'économie de marché ne prend pas en considération les externalités, ne prend pas en considération la fourniture de biens collectifs (éclairage public...).

Dans une économie de marché, la concurrence impose aux producteurs d'être compétitifs. L'objectif d'une entreprise est donc d'abaisser ses coûts de production afin de maximiser ses profits. Mais son activité a par ailleurs un effet externe sur son environnement.

On parle d'externalité à chaque fois qu'un individu ou une entreprise entreprend une action qui affecte directement d'autres individus ou entreprises, mais pour laquelle il ne paie ni ne reçoit aucune indemnisation.

Celui qui est incommodé par les odeurs de la porcherie voisine subit un effet négatif. A l'inverse, il peut exister des effets externes positifs : l'installation d'une station de métro proche de mon domicile. L'État doit parfois intervenir, car le marché amène à prendre des décisions qui ne sont pas forcément optimales.

L'entreprise n'a généralement pas intérêt à prendre en charge les externalités négatives qu'engendre son activité.

Comme les pollueurs ne sont pas sanctionnés, ils continuent leur activité polluante. Il est rationnel que les agents économiques ne tiennent compte que de leurs avantages et coûts privés et non des coûts collectifs ou sociaux (dépollution, frais médicaux en raison de la pollution. . .). Le marché est défaillant et l'État doit intervenir.

La pollution est un exemple d'effet externe car certaines personnes subissent un désagrément provoqué par une activité productive sans que l'entreprise concernée ne verse une indemnisation.

L'empreinte écologique désigne, pour une population donnée, la surface de la planète exprimée en hectares, dont cette population dépend compte tenu du volume de sa consommation et des surfaces nécessaires pour produire les ressources comme pour absorber les déchets générés. Elle met l'accent sur la capacité de régénération de la Terre. *"Elle ne doit pas être confondue avec la notion d'empreinte carbone (ou bilan carbone) qui pour un individu ou une population mesure le volume d'émission de gaz à effet de serre dont le mode de vie est responsable"* (Dictionnaire d'Économie et de Sciences Sociales, Hatier).

Un pays débiteur en termes écologiques est un pays dont l'empreinte écologique est supérieure à sa biocapacité. La population peut modifier son mode de vie : choisir des biens de consommation courante avec peu d'emballages pour diminuer la quantité de déchets, réduire sa consommation de viande ou de légumes et fruits importés, limiter ses trajets en avion ou en voiture... A long terme, les États, les associations de consommateurs ou de protection de l'environnement peuvent inciter les entreprises à modifier leurs processus de production pour les rendre plus soutenables, limiter la déforestation et les émissions de gaz à effet de serre. Pour limiter les effets externes négatifs liés à la pollution, les pouvoirs publics doivent intervenir.

Inciter ou interdire ? La réglementation consiste à imposer des obligations de faire (installer un pot catalytique sur tous les véhicules neufs) ou de ne pas faire (retrait des lampes à incandescence). Les subventions ou les crédits d'impôts sont une incitation monétaire destinée à augmenter l'attrait et l'intérêt d'avoir un comportement évitant de trop polluer. Les taxes s'apparentent à une sanction monétaire. Les pouvoirs publics peuvent organiser des marchés des droits à polluer. Dans tous les cas, il s'agit d'inciter les pollueurs à modifier leurs comportements.

Les **politiques climatiques réglementaires** consistent à **édicter** des normes (normes thermiques des appartements, normes des véhicules) que les agents sont tenus de respecter.

Les **politiques économiques climatiques** consistent à mettre en place un système de **tarification de la pollution** (marchés de droits à polluer, taxes) qui permet au pollueur d'intégrer les conséquences externes de ses choix lors de la prise de décision.

Dans le premier cas, il y a **contrainte**, dans le second **incitation**.

Le principe du "*pollueur payeur*" a été évoqué en 1932 par Pigou : il consiste à faire supporter les coûts des pollutions par ceux qui en sont à l'origine, il s'agit d'introduire dans le calcul économique des agents le coût de la dégradation du bien collectif. Mais comment chiffrer le montant d'un préjudice subi ?

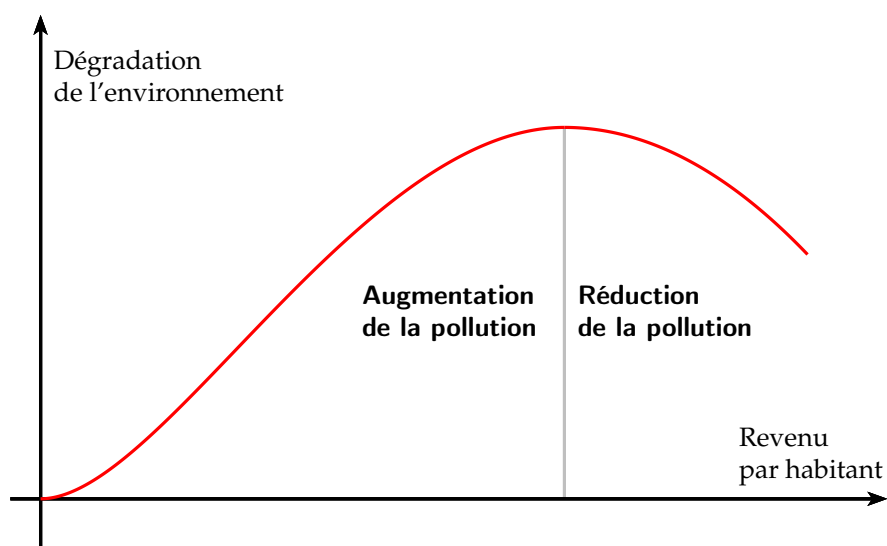
Additifs

Déflation : baisse du niveau général des prix.

Désinflation : les prix augmentent, mais à un moindre rythme

Pour certains économistes, quand un pays se développe, il réduirait ses pollutions. Au-delà d'un certain niveau de développement un pays dispose alors des moyens et de la volonté de réduire ses émissions polluantes.

Courbe environnementale de **Kuznets**



Effet rebond : Ce n'est pas parce que le progrès technique permet de limiter la pollution automobile (essence sans plomb, pot catalytique...) que le niveau général de l'émission de gaz nocifs diminue. En effet, si le parc automobile continue de s'accroître ou si le kilométrage parcouru augmente (les ménages roulent davantage, parce que les voitures consomment moins), la pollution globale augmentera. Ma maison est mieux isolée, je chauffe davantage. L'amélioration des performances (baisse de l'intensité énergétique) ne se traduit pas forcément par une diminution de la consommation d'énergie.

Développement durable : développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures. Il s'agit de prendre en compte la préservation de l'environnement.

Un sac en plastique : deux secondes à fabriquer, vingt minutes d'utilisation, quatre cents ans pour se décomposer.